



RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

COMITÉ SYNDICAL

08/07/2025

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMÉNAGEMENT

SIOCA

14 rue Charles Le Bastard – 29120 Pont l'Abbé
direction@sioca.fr / Téléphone : 02 98 98 20 23

www.sioca.fr

Comité syndical du 8 juillet 2025

- Avis sur le document stratégique de façade Nord Atlantique Manche Ouest (stratégie de façade maritime 2025-2030)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 029-252902655-20250708-2025_028-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 08 juillet 2025

Délibération
2025-028
Date de la convocation
1 ^{er} juillet 2025

Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 16 Pouvoirs : 0 Votants : 16

L'an 2025 et le 08 juillet, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni à l'Espace Simone Veil à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Madame Solène JULIEN-LE MAO, 1^{ère} Vice-Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Jocelyne POITEVIN, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Marie-Pierre BARIOU

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOCH, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : Danielle BOURHIS, Bruno JULLIEN, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN

Communauté de communes du Cap Sizun : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : Gildas HEMERY

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Cyrille LE CLEAC'H

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Marc RAHER, François GUET (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Jean-Claude DUPRE, Christian LOUSSOUARN, Stéphane LE DOARE, Yannick LE MOIGNE, Denis STEPHAN (suppléant), Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE, Hélène LE MARTRET, Maëlle SALAUN (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Cyrille LE CLEAC'H a été élu secrétaire de séance.

AVIS SUR LE DOCUMENT STRATEGIQUE DE FACADE NORD ATLANTIQUE MANCHE OUEST (STRATEGIE DE FACADE MARITIME 2025-2030)

Les orientations de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral 2024-2030 (SNML) sont déclinées sur les quatre grandes façades maritimes du territoire français à travers les Documents Stratégiques de Façade.

Ces derniers visent à concilier la préservation du milieu marin avec le développement durable des activités maritimes. Ils comportent une stratégie de façade maritime (SFM) et un volet opérationnel.

Le territoire de l'Ouest Cornouaille fait partie de la façade Nord Atlantique-Manche Ouest (NAMO). La première stratégie de façade maritime a été adoptée le 24 septembre 2019. Son volet opérationnel a, quant à lui, été adopté le 6 mai 2022. Ces documents étant mis à jour tous les 6 ans, une procédure de mise à jour de la stratégie de la façade maritime NAMO pour la période 2025-2030 a été lancée.

Le DSF s'impose au SCoT dans un rapport de compatibilité. De ce fait, le SIOCA, en tant que structure porteuse du SCoT Ouest Cornouaille, est sollicité pour rendre un avis sur ce projet de mise à jour.

Le document a été examiné par la commission « urbanisme et habitat » du SIOCA, en date du 17 juin 2025 qui n'a pas pu identifier avec certitude les impacts pour le territoire, au regard de la complexité du document et de son échelle géographique très large.

Le projet de mise à jour de la SFM et les informations complémentaires recueillies sont présentés pour avis au comité syndical du 8 juillet 2025.

- **Considérant** les éléments du projet de Stratégie de Façade Maritime 2025-2030 dans

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Comité syndical REND un avis favorable sur la Stratégie de Façade Maritime Nord Atlantique – Manche Ouest 2025-2030, volet stratégique du Document Stratégique de Façade avec les réserves suivantes :

- Le document transmis fait état de deux Zones de Protections Fortes potentielles impactant le territoire Ouest Cornouillais (Baie d'Audierne et Archipel des Glénan). Le comité syndical regrette que les localisations des ZPF soient proposées, sans que ne soit précisée la réglementation applicable sur ces secteurs. En ce sens, le comité syndical considère manquer d'informations pour pouvoir se prononcer favorablement de manière certaine sur ce point. Le comité syndical souhaiterait être à nouveau consulté sur cette question lorsque la réglementation applicable aux ZPF aura été précisée.
- Le comité syndical souligne que l'activité halieutique représente un enjeu socio-économique primordial en Ouest Cornouaille. Il regrette que cette question ne soit pas davantage approfondie dans les objectifs et orientations présentées, et notamment que la préservation de cette activité ne soit pas plus clairement mentionnée comme un enjeu prioritaire dans le cadre de la stratégie de façade.

Le comité syndical relève également quelques erreurs et imprécisions sur les cartes présentées en annexe 4, qu'il conviendrait de corriger :

- Carte n°22 portant sur les ports de pêche : il serait souhaitable que le libellé "criée d'Audierne" apparaisse clairement à côté du point de repérage ;
- Carte n°46 sur les outils de planification : le comité syndical souhaiterait que la carte fasse apparaître la démarche de planification maritime en cours sur le territoire Ouest Cornouillais (SCoT en cours de révision avec élaboration d'un volet "maritime").
- Carte n°47 portant sur la synthèse des enjeux socio-économiques : le port de débarque de Plouhinec n'est pas repéré sur la carte ;
- Carte de vocation du secteur 5 e : la criée d'Audierne n'est pas mentionnée.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président

